



Mieux comprendre  
la finance

## Organiser son épargne

**Bien organiser son épargne, c'est l'adapter au mieux à sa situation patrimoniale et financière, à son horizon de placement et à ses objectifs ou projets de vie. Tour d'horizon de ce qu'il convient de retenir.**

### 1. Evaluer sa situation financière et patrimoniale

Avant d'organiser ou de réorganiser son épargne, il est important de savoir d'où l'on part. Faire le point sur sa situation actuelle vous permettra de définir quelle est votre capacité d'épargne et d'évaluer la rentabilité de vos placements en cours. De plus, en anticipant les évolutions de votre situation personnelle, vous pourrez au fil du temps adapter votre stratégie d'épargne au mieux de vos objectifs.

**Le premier point à analyser : le budget.** Cette analyse est utile pour appréhender le niveau d'équilibre entre vos ressources et vos dépenses. Elle permet de définir les grands flux et de comptabiliser les entrées et les sorties d'argent. Si votre budget est excédentaire, vous disposez d'une capacité nette d'épargne alors que l'inverse vous demandera de combler les trous !

Cette capacité d'épargne n'est pas figée car elle dépend de l'évolution des revenus (primes, 13<sup>ème</sup> mois, heures supplémentaires...) et des dépenses (impôts, crédits...).

Faire son budget permet aussi de faire face aux imprévus. Une modification importante à la hausse comme à la baisse doit conduire à reconsidérer sa stratégie d'épargne et de placements. Si vos revenus augmentent, vous pourrez ajuster votre épargne déjà constituée et souscrire éventuellement de nouveaux produits financiers. En revanche, en cas de baisse de vos revenus (licenciement, séparation, longue maladie...), votre capacité d'épargne sera réduite. D'où l'utilité de prévoir une épargne de précaution pour faire face à de telles situations.

L'idée de vouloir épargner régulièrement un pourcentage fixe de son revenu (10 % chaque mois, par exemple) est une solution mais elle n'est pas unique. Vous pouvez aussi préférer utiliser le concept de « reste à vivre ». Cela consiste à déduire de vos revenus les sommes nécessaires à votre niveau de vie et à constater ainsi le montant d'épargne qu'il vous est possible de mettre de côté chaque mois.

## Le deuxième point à prendre en compte : l'état de votre patrimoine

Le patrimoine représente l'ensemble des capitaux financiers (épargne de court terme, assurance-vie, placements boursiers...) et non financiers (résidence principale, secondaire, investissement locatif...). Réaliser une étude précise et complète de votre patrimoine vous permettra d'identifier l'actif (ce que vous possédez : vos biens mobiliers et immobiliers) et le passif (ce que devez : vos charges récurrentes dont vos crédits), et d'établir un bilan net de votre patrimoine.

En complément de cet audit patrimonial, il est également intéressant de réaliser un bilan social qui comptabilise l'ensemble de vos droits sociaux acquis dans la perspective de votre retraite. En connaissant au plus tôt le montant approximatif de votre future pension, vous saurez quel montant épargner pour ne pas subir une chute trop importante de vos ressources le moment venu.

Il conviendra également de déterminer si vos placements sont réalisés selon des dispositions patrimoniales optimales (mode de détention des biens, régime matrimonial...).

## 2. Définir ses projets d'épargne dans le temps

Un bon check-up suppose que l'on sache où l'on va. Définir ses projets et savoir de combien de temps on dispose pour les réaliser est important. Vous pouvez avoir ainsi pour projet de :

\* acheter un bien durable : projet d'épargne de court terme que l'on peut mettre en place grâce à quelques économies réalisées chaque mois, par exemple. En fonction de la valeur du bien acheté, le montant de l'épargne accumulée varie ;

\* acquérir votre résidence principale : projet d'épargne à long terme que l'on réalise le plus souvent à crédit. Pour éviter un refus de prêt de votre banque, il est utile de disposer d'un apport personnel. Celui-ci vous permettra de réduire le montant emprunté et d'obtenir un taux de crédit plus compétitif ;

\* financer les études de ses enfants : une épargne de moyen ou long terme (tout dépend de votre capacité d'épargne et de l'âge de vos enfants) qui permettra de subvenir aux dépenses d'installation, de scolarité, à l'achat de matériels pour un cursus dans le supérieur, par exemple ;

\* préparer sa retraite : une épargne de long terme qui vise à compenser la baisse des revenus lors de la retraite. C'est ce qu'on nomme le taux de remplacement : le rapport entre le montant de la retraite à percevoir et la dernière rémunération perçue en activité. Ce taux varie en moyenne entre 50 % (cadre) et 75 % (employé). Plus vous épargnez tôt plus votre effort d'épargne sera moindre.

## 3. Identifier les solutions d'épargne en fonction de son rapport au risque

Une fois votre projet identifié, vous pourrez vous intéresser aux différents produits financiers présents sur le marché. Il convient lors de vos choix de bien savoir où vous vous situez par rapport au risque. Pour simplifier, on distingue :

\* les « risquophobes » : vous préférez les placements sans risques qui garantissent votre capital avec une rémunération de votre épargne plus faible ;

\*les « risquophiles » : vous envisagez sur une partie de votre épargne de prendre des risques afin d'obtenir une rémunération plus élevée.

A partir de là, vous pourrez sélectionner soit :

\*des placements sans risques : livrets d'épargne réglementés (livret A, LDDS, LEP), les comptes à terme, l'épargne logement (PEL et CEL), l'assurance-vie en euros ;

\*des placements boursiers : compte-titres, PEA, assurance-vie en unités de compte, épargne salariale, par exemple.

Dans tous les cas, demandez conseil à un professionnel, comparez les offres qui vous sont faites et prenez votre temps pour faire votre choix.